

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Centrale photo-voltaïque Berrac

De : Philippe BOLAC <bolac.ph@orange.fr>

Date : 04/10/2022 18:39

Pour : pref-berrac@gers.gouv.fr

Nous possédons mon épouse et moi-même une maison à Berrac depuis le mois d'août dernier pour laquelle nous nous donnons "corps et âmes" afin de la rénover de fond en comble et y habiter de manière pérenne jusqu'à, nous l'espérons, la fin de nos jours et nous sommes catastrophés de voir un tel projet industriel mettre à mal tout ce que nous sommes en train de "construire".

Pourquoi ce projet aux abords immédiats d'un village pourtant inscrit aux Monuments Historiques ?

Pourquoi ce projet ne s'est-il jamais fait en concertation avec les habitants alors qu'il aurait été initié il y a plus de trois ans et ne sort-il au grand jour qu'à la faveur de l'enquête publique diligentée il y a environ deux mois ?

Pour quelle raison d'autres terres appartenant au porteur du projet, n'ont-ils pas fait l'objet d'une réelle étude d'implantation ?

Pour quelles raisons les terrains agricoles choisis pour l'implantation de la Centrale ne seraient-ils pas rentables en agriculture biologique traditionnelle mais le deviendraient-ils en agriculture biologique entre les rangées de panneaux photovoltaïques ?

Pour quelle raison ce projet industriel est-il présenté par Monsieur le Maire comme un "projet de production de plantes aromatiques et médicinales en agriculture biologique et d'électricité renouvelable", et ne se présente-t-il pas pour ce qu'il est réellement : un projet de Centrale photovoltaïque sur un terrain de 25 hectares entièrement grillagé sur plus de 2 mètres de haut avec des panneaux solaires implantés sur des pieux galvanisés ancrés profondément dans le sol et culminant à plus de 3 mètres de hauteur.

Pour quelle raison aucune réponse cohérente n'a-t-elle été apportée aux questions posées lors de l'unique réunion d'information le 12 septembre dernier notamment pour celles concernant le mode de refroidissement des panneaux, l'augmentation de température induite aux abords de la Centrale, la potentielle pollution des eaux et notamment celle de la source du Turon toute proche, le raccordement au réseau public ... etc. ?

Pour quelle raison ce projet individuel porté par le second adjoint à la mairie de Berrac est-il activement soutenu par Monsieur le Maire (tel qu'il l'a lui-même écrit) ?

Pourquoi l'enquête environnementale jointe à la demande de permis a-t-elle été faite par une entreprise dont le Directeur est au Conseil municipal en qualité de premier adjoint ?

Pour quelle raison des terrains constructibles adossés aux terrains destinés au projet de Centrale ont-ils été préemptés par la Mairie ?

Par quel moyen ces terrains doivent ils être financés ?